

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 janvier 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur Hadi Hakim, directeur général

2024-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-01-002 NOMINATION. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la réorganisation de la direction du service de sécurité incendie et la création de trois postes de chef aux opérations en août 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 29 août au 3 novembre 2023 pour le poste de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT que deux candidatures ont été reçues de l'interne et dix de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a donc été constitué;

CONSIDÉRANT que deux candidats de l'interne et neuf candidats de l'externe ont été rencontrés pour une première entrevue;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été rencontrés pour une seconde entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Stéphane Dumberry à titre de chef aux opérations à la direction du service de sécurité incendie;
- QUE la nomination soit effective à compter du ou vers le 10 janvier 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2, échelon É8;
- QUE sa semaine de travail soit de 42 h selon l'horaire établi par la Direction.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-01-003 NOMINATION. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la réorganisation de la direction du service de sécurité incendie et la création de trois postes de chef aux opérations en août 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 29 août au 3 novembre 2023 pour le poste de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT que deux candidatures ont été reçues de l'interne et dix de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a donc été constitué;

CONSIDÉRANT que deux candidats de l'interne et neuf candidats de l'externe ont été rencontrés pour une première entrevue;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été rencontrés pour une seconde entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Jonathan Roy-Tremblay à titre de chef aux opérations à la direction du service de sécurité incendie;
- QUE la nomination soit effective à compter du ou vers le 10 janvier 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2, échelon É2;
- QU'il soit prévu que lors de l'obtention du programme AEC - Prévention des incendies, monsieur Roy-Tremblay reçoive une augmentation de deux échelons;
- QU'il soit prévu que lors de l'obtention de sa certification Officier 2, monsieur Roy-Tremblay reçoive une augmentation d'un échelon;
- QUE sa semaine de travail soit de 42 h selon l'horaire établi par la Direction.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La période de questions a eu lieu à 20 h 06.

2024-01-004 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité